



## Ligue Francophone de Pêche Sportive.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.  
Belgian Federation of Anglers - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : Guy Detongre  
Rue de la moinerie, 13,  
4680, Hermée Tél : 0494130037  
[guy.detongre@base.be](mailto:guy.detongre@base.be)

Hermée, le 1 mai 2016

### PV de la réunion LFPS du 30 avril 2016

Présences : JPaul Paternoster, Roland Marcq, Freddy Schallenbergh, Bernard Gillot, Samuel Bernard, Daniel Mailleur, Michel Gossiaux, Jean-Marie Luyckx  
Guy Detongre, JPierre Collard, Albert Coolens, Charles Hastir,  
Michel Dumortier (fspfb)

Excusés : Mike Mombeek, Eric Detaille; Jean Pilate, Michel Casier,  
Jean-Christophe Desilve

Suite à une surcharge de travail, sur le plan professionnel et familial, JM Luyckx s'excuse de ne pas pouvoir assumer correctement sa fonction de président. Il doit se faire remplacer à des réunions et déléguer certaines tâches. Il serait d'accord de faire un pas de côté si les délégués le souhaitent. N'ayant aucune réaction, il remercie l'assemblée d'accepter cette situation momentanée.

### Points pour les divers

- PB - M. Dumortier
- gobies
- vétérans 75+
- concours sur le réseau social
- pellets pour concours
- prolongation dérogation capture pendant les concours
- CM dames 2015
- CM des nations 2017

### Candidature de Daniel Mailleur

Monsieur Daniel Mailleur, de la FLPC, a envoyé sa candidature pour remplacer Josette Lefebvre comme délégué à la LFPS. Il a été invité à la réunion par le président. Après brève consultation, sa candidature est acceptée à l'unanimité. Il remet ses coordonnées au secrétaire.

### **1- Approbation du projet de PV de la réunion LFPS du 23 janvier 2016**

- concernant le point 15c, M Gossiaux demande un complément d'information.  
R Marcq lui signale que l'équipe (4 pêcheurs) qui va au CM Handipêche, doit totaliser un minimum de 11 points de handicap, avec un seul pêcheur ayant 1 ou 2 points. Le coach choisit les pêcheurs en fonction des points handicap, en tenant compte de la participation et du classement au championnat de Belgique.
- concernant le point 15a. Roger Van Bockstal s'est plaint auprès de JM Luyckx de ne pas encore avoir reçu ses timbres 2016. JM Luyckx lui a répondu que lui, n'avait pas encore reçu son listing.

N'ayant plus aucune remarque, les délégués approuvent et signent le projet de PV.

### **2- Approbation du projet de PV de la réunion du BFA du 30 janvier 2016**

- Pts 2- Les modifications concernant le PV du 5/12/2015 ne sont pas notées sur le PV.
- Pts 3- Pour recevoir les 4 pêcheurs feeder, un comité a été formé. Les noms des personnes qui ont constitué ce comité doit être noté au PV, car si les 4 pêcheurs feeder vont en appel, un autre comité doit être formé.

Concernant la prochaine réunion du BFA, qui était programmée le 30 avril (notée au PV), Eric Pinoy n'était pas libre les 23 et 30 avril. A ce jour, on ne sait pas quand la réunion aura lieu. JM Luyckx se charge d'écrire à E Pinoy, aux délégués du CCCV et BFA.

### **3- Feeder - situation de la section - challenge en RW**

Dans le but de promouvoir la pêche au feeder en région wallonne, une 1ere réunion avec P Delrue, Freddy Schallenbergh, R Marcq a eu lieu à la MWP. P Delrue a fait des propositions. Les pêcheurs étaient enchantés.

Une 2me réunion demandée par L Daussaint a eu lieu (F Schallenbergh ne savait être présent). R Marcq avait demandé un PV de la réunion!!! Dans le but de promouvoir le feeder, la proposition d'organiser une CCF feeder a été avancée; les 10 premiers classés seraient qualifiés pour les CB. Pour les 10 autres places pour le CB, il y aurait des sélections: les candidats devraient être inscrits par leur fédération. A suivre.

R Marcq signale que la FIPS a accepté la proposition d'organiser un CM des clubs feeder. Le 1er CM des clubs feeder aura lieu le 30 mars 2017 en Espagne, dans la région de Valence.

JM Luyckx a reçu de P Delrue le règlement feeder avec les propositions de modification. Après lecture, la LFPS marque son accord sur ce règlement. Il devra encore être approuvé par le BFA.

### **4- Ho et HC- bilan - organisation 2017**

L'organisation 2017 s'est déroulée au château de Namur. Le repas était très bon. JM Luyckx remercie J Pilate pour le magnifique boulot: une organisation impeccable de l'hameçon d'or 2016. Malgré les remarques de J Pilate l'année dernière, il n'y avait pas beaucoup de photos sur le site. B Chermanne devait nous communiquer ses photos, mais il en est un peu trop avare.

La date du 11 mars a été retenue pour l'organisation en 2017.

La LFPS remercie la firme SENSAS, sponsor des HO et HC.

La ligue remercie encore la firme SENSAS, sponsor de la coupe de la communauté française, pour les magnifiques lots offerts aux 12 premiers classés.

#### **5- CB 2016 - examen des canevas d'organisation - CB vétérans: remarques du CCCV**

JP Paternoster a bien reçu les canevas (le CB moulinet est en phase de finition).

Il n'y a pas de remarques et après approbation du BFA, ils seront sur le site.

Concernant le CB vétérans et jeunes, tous les pêcheurs seront placés entre les ponts de Haccourt et Hermalle. Les jeunes pêcheront en aval de la haute tension. Les vétérans pêcheront en amont.

Concernant le CB individuel et Dames, les dames pêcheront à Ivoz-Ramet. Le CB individuel aura lieu à Ramioul.

Pour le CB vétérans 2017, le CCCV craint qu'il y ait trop de pêcheurs, vu qu'on pourra y participer à partir de 55 ans.

#### **6- Coupe de la communauté française 2016**

La 1<sup>ère</sup> manche a vu une participation de 140 pêcheurs. Il y a très longtemps qu'il n'y avait pas eu autant de pêcheurs à un concours. Quand les poissons sont là, les pêcheurs le sont aussi. Bonnes prises, pas de capots, bonne organisation de la FLPC.

Concernant les sanctions prises à la CCF: 2 ans de suspension (l'année en cours et l'année suivante).

Pour la 2<sup>ème</sup> manche, il y a déjà 60 inscrits.

#### **7- Barèmes LFPS - mises au point en matière d'approbation et d'application**

JP Collard va revoir les barèmes avec 90% de remise, en tenant compte de la répartition des secteurs (approuvée le 21 janvier 2012 par le ccpc, avec maximum 150 pêcheurs et 80 équipes en américaine). Les barèmes seront ensuite envoyés aux délégués pour analyse.

Après les éventuelles corrections, ils seront approuvés lors de la prochaine réunion LFPS et seront d'application.

#### **8- Calendrier: limitation du nombre de concours P par an, par fédération - définition du concours public - contrôle des licences**

Il sera accordé 1 concours P par an et par fédération. Un deuxième concours P pourrait être accordé en fonction des motifs de la demande.

Il est recommandé à l'organisateur de contrôler la licence des 3 premiers classés lors de la remise des prix.

Un concours est dit public lorsqu'il est annoncé avec un numéro.

R Marcq prévient DGBF qu'ils ne peuvent pas organiser des concours sans numéro. S'ils publient des affiches, le numéro doit figurer sur l'affiche.

### **9- Définition du rôle de vice-président**

JM Luyckx rappelle que le vice-président doit suppléer le président et le remplacer lorsque celui-ci en fait la demande.

Suite à sa surcharge de travail, JMLuyckx ne pouvait être présent à la réunion de Janvier au BFA. et a dû (vu que le vice-président était indisponible aussi) demander à R Marcq de le remplacer. Ce n'était pas normal, car R Marcq, en tant que coach des inters et des dames fait partie du BFA et ne va pas au BFA comme délégué de la LFPS.

### **10- Représentation de la LFPS au sein de la FSPFB**

Le 18 juin, G Detongre et JP Collard seront présents lors de l'assemblée générale de la fédération sportive.

Bernard Gillot de la fédération Basse Sambre se propose de remplacer J Pilate (démissionnaire) au conseil d'administration de la FSPFB.

G Detongre se charge d'en informer Charly Dubourg par mail.

### **11- Situation financière**

La fédération du haut-Escaut ( JC Desilve) n'a pas encore versé sa provision. Les autres fédérations sont en ordre.

La FSPFB a versé un 1er acompte de 5000 € ce qui a permis au trésorier de verser un 1er acompte au BFA.

Il est demandé à la FSPFB de verser au plus tôt un 2me acompte, afin de pouvoir verser le subside au DGBF en vue de leur participation au CM des clubs.

### **12- Divers**

a) La FSPFB remercie les fédérations de la LFPS qui ont fourni une liste d'abonnements au pêcheur Belge 2016. Cet effort est apprécié et un petit cadeau est remis à chaque délégué ( le PB de mai et une mini lampe).

b) Gobies En vertu de l'article 9,3° du règlement de la pêche, les gobies doivent être remis immédiatement à l'eau et vivants après leur capture, sur le lieu de leur capture (et ne peuvent donc être conservés même temporairement dans la bourriche) entre le 3me samedi de mars et le vendredi précédent le 1er samedi de juin. En dehors de cette période de fermeture, les gobies peuvent être conservés en bourriche durant les concours publiquement annoncés.

c) Vétérans 75+: Pour la FSPFB, il n'y a pas de limite d'âge à l'intervention de l'assurance pour ses membres en règle de cotisation.

Si les pêcheurs néerlandophones sont assurés après 75 ans, il pourrait ne pas avoir de limite d'âge pour pêcher le CB vétérans.

d) La LFPS propose d'ajouter la lettre E pour les demandes de concours en eau privée, avec un règlement spécifique (ex: pellets, ..)

e) A Coolens signale que les visites sur le site sont en augmentation de 20%.

R Marcq charge A Coolens de voir la possibilité d'établir un lien entre facebook et pêches.be.

f) La LFPS demande à la FSPFB de demander au service de la pêche une prolongation à partir du 1er janvier 2017, concernant l'autorisation de capturer et détenir des poissons n'ayant pas les dimensions réglementaires durant le déroulement des concours de pêches publiquement annoncés.

g) CM dames 2015: Les comptes en sont pas encore clôturés: un sponsor doit encore verser son subside.

h) CM des nations 2017: On cherche toujours un endroit pour l'organisation.

Il faut 500m de berges par secteur, donc il faut 2500 m de rives.

Il faut une salle de 100 places pour les réunions des capitaines.

Il faut une salle de 500 places pour le banquet de clôture.

La séance est levée à 14h30

Copyright LF.P.S.